GROUPE IRFA FORMATION

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES EN ACCUEIL TEMPORAIRE

DÉVELOPPEZ VOS COMPÉTENCES PAR LA FORMATION

PUBLIC CONCERNÉ

Tous professionnels de l'établissement

PRÉREQUIS

Pas de prérequis exigés pour cette formation

PROFIL DE L'INTERVENANT

Éducateur spécialisé-Directeur d'établissement médico-social

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Prendre en compte la spécificité de l'accueil temporaire dans l'accompagnement des personnes handicapées
  - Au niveau du contexte dans lequel se fait l'accueil
  - Au niveau du projet individuel
- Mettre en œuvre l'accueil temporaire au niveau institutionnel

ÉLÉMENTS DE CONTENU

Le cadre de l'accueil temporaire

- Définition
- Législation

Les objectifs de l'accueil temporaire

- Les différents contextes de l'accueil temporaire
- Les objectifs qui correspondent à chaque contexte
- Les personnes concernées par l'accueil temporaire
- L'accueil temporaire dans le projet personnel de vie
- La préparation du temps d'accueil : prise de décision, information, organisation matérielle
- L'élaboration et la mise en œuvre du projet individuel dans la structure d'accueil : rupture ou continuité
- La préparation au retour à domicile ou dans l'institution d'origine
- L'évaluation du temps d'accueil temporaire

Les spécificités de l'accompagnement dans le cadre de l'accueil temporaire

- Le partenariat avec les encadrants du lieu de vie d'origine
- L'importance de la communication et de l'information
- L'évaluation du temps d'accueil temporaire pour les professionnels

L'accueil temporaire dans le projet institutionnel

- La gestion des places réservées
- Le contrat de séjour : contrat éducatif, contrat administratif
- L'intégration des personnes accueillies dans l'institution
- La mise en œuvre de l'accueil temporaire dans

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés du formateur
- Echanges animés par le formateur
- Travaux en sous-groupes

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un processus évaluatif complet de la réussite des objectifs de la formation :

- Recueil écrit et oral des attentes
- Feed-back tout au long de la formation
- Évaluation des connaissances acquises en fin de formation

- Bilan oral de la formation Questionnaire de satisfaction
- Compte rendu individuel du formateur (envoyé à l'établissement)

Le client dispose d'un interlocuteur pour échanger à tout moment sur l'ingénierie de la formation, les objectifs, les modalités de réalisation et d'organisation, les conclusions de la formation.

DÉLAIS D'ACCÈS ET ACCESSIBILITÉ AU PUBLIC

- **Pour nos formations INTRA**, les délais d'accès à la formation et l'accessibilité des publics en situation de handicap sont définis par l'établissement accueillant.
- **Pour nos formations INTER**, le planning de nos formations est accessible sur le site de l'IRFA et permet l'inscription et l'entrée en formation des publics jusqu'à la veille du démarrage de l'action.

L'ensemble de nos lieux d'accueil sont accessibles aux personnes en situation de handicap, par ailleurs un référent handicap est identifié au sein de l'organisme.

TARIFS

L'IRFA est exonéré de TVA en application de l'article 261-4-4° du Code Général des Impôts.

- **Pour nos formations Intra** : à titre indicatif, 1250 euros par jour selon les besoins de l'établissement et le profil du formateur, pour un groupe de 15 personnes maximum.
- **Pour nos formations Inter** : 240 euros par jour et par apprenant.

IRFA formation

UN PROJET DE FORMATION DANS VOTRE RÉGION ?

Contactez-nous pour une mise en relation avec nos conseillers et responsables de formation

02 33 29 66 51

infos@irfa-formation.fr